

Observation reçue par mail le 21/06/2022

Bonjour,

Afin que le quartier des Soullières conserve son caractère résidentiel, constitué de maisons et villas, dans un cadre très verdoyant, je suis favorable à la modification n°9 du PLU de Biot.

Bernard Perennec
Les Villas de Biot n°29
31 chemin des Soullières
06410 Biot